



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Délibération n°2023-53– Adoption de la convention de mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 novembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents :	Votants :
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 à L.221-9 et R.221-1 à R.222-12,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°126 « Mettre en place un système de mutualisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'échelle intercommunale pour alimenter un fonds de transition énergétique »,

Vu le projet de convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie, ci-annexé,

Considérant l'intérêt de Vauhallan à mutualiser les ressources et les moyens avec la CPS et les autres communes pour favoriser la mobilisation des financements de travaux d'économies d'énergie,

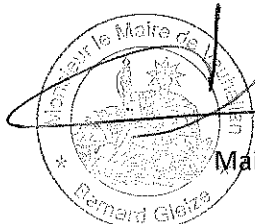
Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : approuve les termes de la convention à conclure avec la Communauté Paris-Saclay relative à la mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie, ci-annexée.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20231130-2023_53-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Article 2 : autorise M. le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à ce projet,

Article 3 : dit que les crédits seront inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.



Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhellan